Image not found or type unknown

Seuil de CA pour déclaration de revenus, forme juridique

Par **colyne**, le **24/06/2015** à **21:56**

Je souhaite proposer des consultations astrologiques et l'étude de thèmes astrales moyennant une rétribution, sans en connaitre la fréquence. Dois-je déclarer ces revenus à partir du 1er centime, existe-t-il un seuil, dois-je adopter une forme juridique, a-t-elle des frais fixes obligatoires ?
Merci pour votre réponse.

Par **serge74**, le **24/06/2015** à **22:36**

il n'y a pas de seuil.
pour une telle activité, une auto entreprise est surement la meilleure solution. à part la CFE (si CA), la taxation se fait sur le CA, donc on ne doit rien si pas d'activité.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés